

Rigny-la-Salle, Rigny-Saint-Martin

Histoires villageoises

par Didier MENNEGAND

Introduction

Situation géographique :

Le site de Rigny est situé le long de la Meuse. Il se trouve à quatre kilomètres de Vaucouleurs, à vingt-deux kilomètres de Commercy, à cinquante kilomètres de Bar-le-Duc et quarante-cinq kilomètres de Nancy.

Il est composé de deux villages dont l'histoire est intimement liée. Il s'agit du village de Rigny-Saint-Martin et du village de Rigny-la-Salle. Il est délimité par les villages suivants : Saint-Germain-sur-Meuse, Ugny, Châlaines, Gibeauveix, Uruffe, Blénod-lès-Toul, Mont-le-Vignoble, Charmes-la-Côte, Domgermain, Choley-Ménillot.

Rigny-la-Salle :

Le village de Rigny-la-Salle a une altitude de 248 mètres minimum et de 356 mètres maximum. Son territoire est composé de trois parties distinctes : une belle prairie, un plateau boisé et une pente, assez raide, reliant la prairie et le plateau. Il est traversé par la Meuse, la Beaumelle, le Marbre, le Nid-de-Cane, le Binhéry, le David, et le Goulot-de-la-Meuse formé par la réunion de la Beaumelle et du Marbre.

Rigny-Saint-Martin :

Le village de Rigny-Saint-Martin a une altitude de 355 mètres. Il s'étend jusqu'au site de Quatre-Vaux où se trouve la chapelle Saint-Fiacre. Il est traversé par la départementale D60, qui va de Nancy à Orléans, et par le ruisseau Saint-Fiacre qui se jette dans l'Aroffe. L'Aroffe devient la Beaumelle à partir du moment où le Saint-Fiacre l'a rejoint.

Sur ce site il existe de nombreux lieux dits :

-la fontaine *des Quatre-Consrats*, qui se trouve sur le plateau de Rigny-la-Salle et qui fut aménagée, en 1875, par quatre personnes, Messieurs Jeandin, Jouron, Elophe et Pemjean,

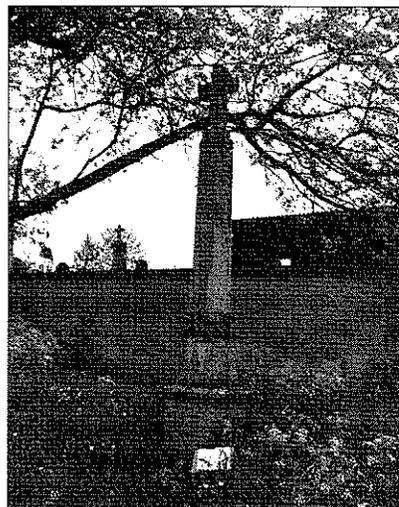
-la *Bonne-Vierge*, qui fut restaurée à la fin du XIX^{ème} siècle par les deux gardes-forestiers Edmond Louis et son collègue Monsieur Friedmann,

-la *Glacière* qui se trouvait au pied du cimetière et servait, au seigneur de l'endroit, pour entreposer la glace,

-la *Vallée des Vignes* qui est située sur la pente qui relie la plaine et le plateau à côté de la *Taille*, où il y avait des vignes, jadis,

-la croix, à l'entrée du village, située devant le cimetière, fut édifée par la famille Gastiger, le 13 juillet 1876, en remerciement pour les avoir épargnés lors de l'épidémie de choléra de 1848.

Sur le territoire de Rigny-Saint-Martin, il y a un endroit qui s'appelle la Rançonnière, situé sur l'ancienne route de Vaucouleurs-Nancy, qui passait par Quatre-Vaux. De mémoire d'homme, c'est l'endroit où les bandits, qui vivaient dans les bois, rançonnaient voyageurs et commerçants.



La croix Gastiger

1. Les origines

L'époque gallo-romaine :

La vie existe sur le site depuis longtemps. Les premières traces visibles d'habitation remontent à l'époque gallo-romaine. Dans les années 1970, il fut mis au jour deux sites de fermes

Sur Rigny-Saint-Martin, au centre du village, il fut trouvé quelques morceaux de tuiles réfractaires, quelques pointes de flèches. Ces quelques vestiges furent découverts par René Nanty dans un de

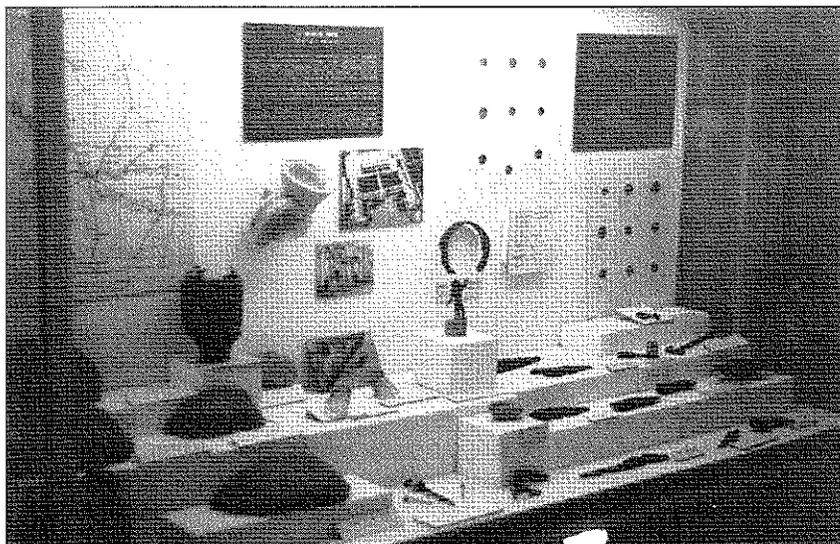
ses champs. Vers les années quatre-vingt, un habitant démolit une maison au centre du village, sur la droite de la route de Toul à Vaucouleurs, à la patte d'oie, et on y découvrit les fondations d'une ancienne ferme romaine

Sur Rigny-la-Salle, le site se trouve sur la route entre Rigny-la-Salle et Saint-Germain-sur-Meuse au lieu dit *La Haie de l'âne* dans un champ appartenant, en 1970, à Monsieur Desrobes. C'est sans doute le site archéologique le plus important et des

fouilles y ont été entreprises. En 1970, il y fut découvert un soubassement de mur qui dut être un élément du praefurium d'un hypocauste, des tessons de céramique, des morceaux de poterie grossière et une louche en fer. En 1971, on y découvre un système de chauffage, des pierres plates qui sont, probablement, les restes de carrelages, des morceaux de poterie sigillée, une épée, une hache à deux lames, des couteaux, un anneau en bronze, des épingles à cheveux en os, des pièces de monnaie (une vingtaine environ) en bronze, aux effigies de Maximin Daia, de Constantin, de Licinius, de Crepus, une statuette en bronze représentant Jupiter. Ces vestiges sont visibles au musée municipal de Vaucouleurs

A ces deux anciennes fermes, il faut ajouter l'ancienne chaussée austrasienne qui passait à *Quatre-Vaux* et allait jusqu'à Vaucouleurs. A la hauteur de Rigny-Saint-Martin, il y avait un carrefour et une route partait en direction de Saint-Germain. Cette chaussée passait à proximité des deux fermes. Cette voie traversait le village de Rigny-Saint-Martin dans sa longueur pour aboutir à la route de Châlaines à Gibeauveix; ensuite, elle suivait l'ancienne route qui aboutissait à Châlaines en passant par la côte pour arriver à Vaucouleurs. Cette voie existe toujours sous la forme d'un chemin

D'après tous les vestiges découverts par les habitants après les labours, nous pouvons affirmer qu'il existe d'autres vestiges encore enterrés. Sur la *Taille*, entre les deux Rigny et à flanc de coteaux, il existe certainement une autre ferme et, peut-être, les restes d'un cimetière gallo-romain, car quelques ossements ont été découverts. A côté des fouilles, il existait, certainement, une seconde habitation



Vestiges trouvés à Rigny-la-Salle (Musée de Vaucouleurs).

Toponymie :

La première apparition écrite du nom de Rigny date de 971, sous l'appellation "Rignium" (dans un diplôme de saint Gérard de Toul). Cela viendrait d'un nom germanique. Mais de quel Rigny s'agit-il? Difficile à dire, d'autant que la vie existait sur les deux territoires. En 1300, Rigny-la-Salle est désigné sous le nom de "Rigny-la-Salle" ; en 1304, sous le nom de "Rigny-la-Sale". La confusion n'est plus possible car Rigny-Saint-Martin est désigné sous le nom de "Rigny-la-saint-Martin", en 1343. En 1402, les noms diffèrent : "Rignuyen" (registre de Toul) pour Rigny-la-Salle et "Rinilleum" pour Rigny-Saint-Martin. En 1707, le village de Rigny-la-Salle est dit "Rimez". Rigny-Saint-Martin n'apparaît plus car il n'existe plus. Le nom de "Rimez" désigne les deux bans. En 1711, Dom Calmet le nomme "Riniacus ad aulam regiam" (qui veut dire: près de la salle royale). Dans "Riniacus", il y a la racine "Rini" qui est le premier nom du village, et "acus" qui, au cours des siècles, a été déformé pour devenir le "gny" (explication donnée par Dom Calmet)

En patois, nous distinguons "L'grand Regné" qui désigne Rigny-la-Salle et "Rigné d'sues". Pour comprendre cette différence, penchons-nous sur la topographie de la région. Nous remarquons que Rigny-Saint-Martin est situé à une altitude supérieure à celle de Rigny-la-Salle. Il est à remarquer que le nom de Rigny-la-Salle n'a rien à voir avec la famille "Des Salles". D'après certaines sources, le nom "La Salle" viendrait du fait qu'il existait, à Rigny-la-Salle, un château qui était célèbre pour ses salles voûtées. Mais où se situait ce château? A Quatre-Vaux ou à l'emplacement du château actuel de Malpierre?

L'époque médiévale :

Il faut attendre le Moyen âge pour avoir quelques renseignements sur le

passé. Le site de Rigny figure parmi les biens donnés, vers 627, à Teufride, évêque de Toul, par Dagobert I^{er} roi d'Austrasie. En 1037, Brunon, évêque de Toul, confirma à l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, la possession d'un alleu à Rigny donné par Etienne de Saintois.

Le nom de Rigny devint célèbre par les entrevues royales qui s'y déroulèrent. La première entrevue eut lieu, le 19 novembre 1212, entre le fils de Philippe-Auguste, le futur Louis VIII, et le roi Frédéric II. Cette entrevue a dû avoir lieu sur le site de l'ancien château de Malpierre, où se trouvait, alors, un château franc qui, dans cette langue, s'appelle «la salle». L'objet de cette entrevue portait sur le renouvellement de la paix entre la France et l'Empire allemand. Il en découla la constitution d'une ligue défensive et offensive ayant pour but de ravir le trône impérial à Othon IV, excommunié par le pape. Othon fut défait à la bataille de Bouvines le 27 juillet 1214. Le 18 novembre 1224, une nouvelle entrevue eut lieu entre Louis VIII et l'empereur Henri VII, fils du précédent, afin de renouveler l'alliance de 1212. Le roi de France désirait avoir le soutien des Allemands contre les Anglais. Mais cette entrevue échoua suite à l'entremise de l'évêque de Cologne qui y assistait. En 1237, une nouvelle entrevue eut lieu entre le roi Saint Louis et Frédéric II afin de renouveler les alliances. Pour ces trois entrevues nous ne connaissons pas les lieux où elles se sont déroulées, peut-être à Quatre-Vaux territoire de Rigny-Saint-Martin, ou au château de Rigny-la-Salle.

La plus célèbre des entrevues eut lieu le 8 décembre 1299, entre l'empereur Albert et Philippe le Bel. Elle se produisit dans une prairie de Rigny, au lieu dit de "Quatre-Vaux". Au cours de cette entrevue, l'alliance fut reconduite et le roi de France accorda la main de sa soeur, la princesse Blanche, à Rodolphe, le fils d'Albert. C'est au

cours de cette rencontre que les deux rois auraient pris la décision de planter des bornes d'airain, sur la Meuse, entre Vaucouleurs et Verdun, pour délimiter la frontière entre leurs deux pays.

Durant le mois d'août 1292, le village de Rigny fut mentionné dans l'acte de partage entre les enfants de Errard de Morlaincourt. A la mort de celui-ci, ses enfants : Husson, Odard, Alison et Jean, se sont répartis les biens de leur père. Le sieur de Jean de Morlaincourt récupère les bans de Rosières et de Rigny. Mais il revend, dans le même mois, à l'abbé et aux religieux d'Evau, les terres, les bois, les fours ainsi que les familles et le tiers justice des bans de Rosières et de Rigny-la-Salle, pour la somme de 180 livres tournois.

A partir de 1335, le village suit les destinées de Vaucouleurs, ville rattachée au comté de Champagne. C'est en mars 1341 que Geoffroy de Nancy obtient de Philippe IV, seigneur de Gombervaux, les rentes liées à l'exploitation du moulin de Rigny-la-Salle et ses appartenances correspondant à: un pourceau à Noël, six livres de cire, vingt anguilles, un petit pâturage sur les écluses. En regardant les comptes de l'échange fait entre le roi Philippe et messire Jean de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, nous remarquons que la valeur totale des redevances pour Rigny-Saint-Martin s'élève à 49 liv. 3 s. 4 d. contre 4 liv. 1 s. 4 d. pour Rigny-la-Salle, ce qui prouve que Rigny-la-Salle avait une moindre importance que Rigny-Saint-Martin.

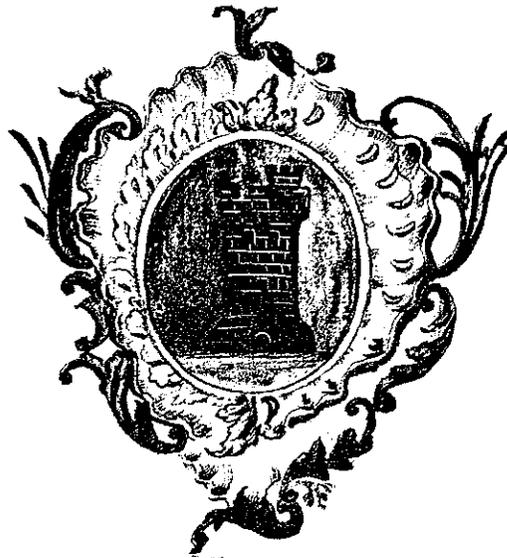
Par la suite, l'histoire de Rigny se confond avec celle de la famille Des Salles. Cette famille est originaire de Navarre. Antoine Des Salles, gouverneur de Navarre, mit son fils Pierre Des Salles au service du roi de France, Louis XI. En 1475, il fut l'un des officiers des 400 lances envoyés par Louis XI pour aider le duc de Lorraine René II. Pierre Des Salles va se distinguer au cours de la campagne

contre Charles Le Téméraire, lors de la bataille de Nancy. Il obtiendra le poste de gouverneur de Damvillers, en 1478. Il restera au service du duc René II. Il quitte son poste de gouverneur en 1489 et épouse, en 1490, Nicole de Vernancourt. Il va devenir seigneur de quatre-vingt seigneuries et baronnies, dont celle de Rigny. C'est, en 1491, qu'il obtient les lettres de surmannation qui le rendent propriétaire du moulin de la Roche, sur le territoire de Châlaines. Ce moulin se trouve sur l'ancienne propriété de la maison de Rigny. Pierre Des Salles fut inhumé dans l'église d'Ugny.

Son fils, Philippe Des Salles, s'illustre lors des guerres d'Italie et, en 1525, il se distingue contre les luthériens d'Alsace qui essayaient de pénétrer en Lorraine pendant la bataille de Saverne. Il épouse Marguerite de Maugiron et se marie, en secondes noces, avec Renée d'Haussonville qui lui donne les enfants qu'il n'a pas eu de sa première femme. Il est, en 1542, gouverneur de la ville de Neufchâteau. Il meurt en 1563. A sa mort c'est son fils Jean Des Salles dit l'aîné, qui emporte, lors du partage, la seigneurie de Rigny-la-Salle, en 1570. Il va s'attacher au service du roi de France, Charles IX. Mais il adhère aux idées calvinistes comme sa femme. Il abjure en 1575, afin de revenir à la foi catholique. Il est tué en duel par Jean, comte de Salm, le 15 septembre 1575.

Sa fille, Guillemette Des Salles, fit comme son père, elle souscrivit aux idées calvinistes et elle dut soutenir un siège en son château de Rorté contre les troupes catholiques qui l'en chasseront. Son fils Claude-Gustave Des Salles, épouse, le 28 août 1572, Catherine de Rivière. Il dut, suite à un duel en 1578 avec un gentilhomme de Lorraine, fuir en France afin de se soustraire à la justice du duc de Lorraine Henri III l'élève au grade de maréchal des camps et des armées. C'est à la mort de sa femme qu'il rentrera en Lorraine après avoir obtenu

Des Salles



*Ce Maison de nom et d'armes, originaire de Beauv.
Établie en Lorraine sous René II. auquel Pierre
des Salles vint s'offrir, et qui fut fait Gouverneur
de Damvillers. Cette maison s'est divisée en deux
branches, Des Salles de Rorté, et Des Salles des
Vouthons, toutes les deux ont faites de belles alliances
avec les maisons de Haussonville, du Hautoy, ...
Maugiron, Vernancourt &c.
porte d'argent à la Tour donjonée de sable
maisonnée d'argent, ex: terrassé de sinople*

Armoiries de la famille Des Salles.

sa grâce. C'est sa fille Louise Des Salles qui, mariée à Claude de Verrières, fit construire le château de Montbras en 1596.

Henry Des Salles, son fils, achète en 1604 la baronnie de Rorté à Guillemette Des Salles, sa cousine germaine. Il épouse, le 20 septembre 1595,

Elisabeth Merodes. Il est enterré dans la chapelle castrale du château de Rorté. Un de ses fils, Henry Des Salles sera à l'origine de la branche des seigneurs de Vouthons.

Claude-Gustave Des Salles, son autre fils, est un des plus illustres personnages de son époque. Nommé, en 1616, colonel du régiment de Bassigny, il épouse, le 16 janvier 1618, Anne De Malpierre, dame d'honneur d'Anne d'Autriche, dont le père est ambassadeur de France aux Pays-Bas. En 1636, Claude est nommé ambassadeur de France en Suède. En 1643, il règle avec monsieur de Thuillierie, les différends entre la Suède et le Danemark. A cette époque, il est conseiller du roi. Sous cette double étiquette, il est envoyé, le 12 décembre 1643, à La Haye pour soutenir les intérêts du roi de France. Après douze ans de service épuisant, il se retire en son château de Malpierre et y décède peu après. Le 13 mai 1685, sa femme, Anne de Malpierre, décède à son tour, et elle est enterrée, à côté de son mari, dans la chapelle castrale du château de Malpierre.

Son fils, François Des Salles, est gouverneur de la ville de Vaucouleurs en l'absence de son père. C'est en 1640 qu'il obtient le gouvernement absolu de cette ville après la démission de son père. Mais il doit quitter la carrière, car les finances de la famille sont au plus mal, suite aux dépenses faites par son père pour assurer son rang. Malgré tout, grâce à ses faits d'armes, il obtient du roi de France l'exemption de tous les logements de guerre et de taille pour les seigneuries de Rigny-la-Salle et d'Ugny. Il se marie le 15 octobre 1639, à Marie d'Ancy. Il meurt le 16 mars 1685 et il est enterré en la chapelle castrale de la paroisse de Rigny-la-Salle. Sa femme décède en avril 1707, elle est enterrée près de la porte de la même église.

Son fils aîné, François Des Salles II, fit campagne contre les Turcs en 1687 en Hongrie, aux côtés du général baron de Mercy, durant trois campagnes, et il obtint le commandement des Chevaux-légers de la garde impériale d'Autriche. Il est chevalier de l'ordre de Malte. Sur l'insistance de sa famille, il doit rentrer

au pays. Le 10 juillet 1703, il épouse Catherine Louise de Filcquemont. Le 26 février 1706, il obtient la charge de bailli de Pont-à-Mousson. Sa terre de Bulgnéville est érigée en comté en l'année 1708. Mais, le 12 octobre 1730, il décède à Rigny-la-Salle.

Son fils, Claude-Gustave-Chrétien Des Salles, né le 8 juillet 1706, est gouverneur de Vaucouleurs et s'oppose, en 1731, au rétablissement de la commune de Rigny-Saint-Martin. Il est maître de camp de cavalerie au service du roi de France, conseiller d'état, premier gentilhomme de chambre de sa majesté royale et maréchal de Lorraine et du Barrois. Sa fille possède le château de Malpierre en 1793 jusqu'en 1809, et elle épouse, sous la révolution, le comte de Ludres.

Les rivalités villageoises :

La vie du village est émaillée, durant toute son histoire, de rivalités diverses avec les villages voisins. En 1561, une sentence est prononcée en faveur des habitants de Rigny, qui confirme le droit de vaine pâture dans la côte de Vaporelle et de Vouvreuil, qui dépend de la commune de Vaucouleurs. Elle est prise, suite à la demande de Thomas Mourot, fermier des amendes de Vaucouleurs, qui demandait la saisie des troupeaux des gens de Rigny, qui paissaient sur ces parcelles. Le 21 septembre 1568, les habitants de Rigny-Saint-Martin et de Châlaines passent un accord au sujet du chemin au lieu dit *la Haye des Vaux*. Celui-ci permet aux habitants de Châlaines d'accéder à une partie de leur territoire; or le chemin passe sur la commune de Rigny. L'accord règle donc les modalités de passage pour les Châlainois. Le 20 mai 1615, un traité est signé par Paulin Leclerc, Mengin Berthelin, Jean Lagny et Jean Loise, les échevins de Rigny-Saint-Martin, concernant le droit de passage des gens de Châlaines dans les bois de Notre-Dame, appartenant à Rigny. L'accord

définit l'implantation du chemin qui servira de passage ainsi que sa largeur qui sera de 18 pieds. Le 13 août 1698, les habitants de Rigny-la-Salle et d'Ugny, ont un procès avec la commune de Saint-Germain au sujet d'une vaine pâture.

Le 24 juillet 1819, Jacques Souspizon, meunier de Rigny-Saint-Martin, fait une pétition au sujet des retenues d'eau établies sur la Beaumelle par les habitants de Gibeauaix pour irriguer leurs champs. Il souligne que ces retenues entraînent une diminution de l'étiage de l'eau au niveau de son moulin ce qui est un risque de jours chômés pour son outil de travail. Pour la commune de Rigny, cela entraîne une diminution de sa réserve d'eau constituée par la Beaumelle en cas d'incendie. Ce problème existe jusqu'en 1857, car la commune demande au préfet d'intervenir contre les habitants de Gibeauaix, afin de faire lever ces barrages.

Après la deuxième guerre mondiale, un projet de fusion des trois communes de Rigny-la-Salle, Rigny-Saint-Martin et d'Ugny est établi. Mais il ne verra jamais le jour car les problèmes entre les villages sont nombreux.

La Révolution Française :

Un moment important, pour la population des deux Rigny, fut comme pour le reste de la France, la Révolution de 1789. Cet événement marque un changement complet dans la société car les valeurs féodales, qui régissaient la société, tombent. Il est malheureux que les cahiers de doléances aient disparu car ils auraient pu nous apporter de nombreux renseignements sur les conditions de vie des villages.

Le 30 janvier 1791, les curés Pornot et Thouand prêtent serment à la constitution civile du clergé. *L'an 1791, le 30 janvier, le conseil général de la commune, assemblé ainsi que les*

citoyens de la municipalité à l'église paroissiale de Rigny-la-Salle à l'issue de la messe, Monsieur Jean-François Pornot, curé de Rigny-la-Salle et le sieur Joseph Thouand, vicaire de la dite paroisse après avoir fait préalablement, par, écrit le 16 courant au greffe de la municipalité la déclaration qu'ils sont disposés à prêter le serment prescrit par un décret de l'Assemblée Nationale en date du 27 novembre 1790, accepté par le roy le 26 décembre suivant et après s'être concertés avec le maire pour arrêter le jour de cette prestation. Monsieur le curé s'est présenté et a dit: je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi. Le sieur Joseph Marchal, prêtre non fonctionnaire public, possédant un bénéfice à résidence et aumônier de la garde nationale de cette paroisse, s'est présenté et a dit qu'il voulait avoir part à la gloire de se faire connaître pour bon citoyen. Nous avons reçu avec plaisir son serment que nous insérons au présent procès verbal. De tout quoi, nous mêmes officiers municipaux et membres du conseil

général de la commune, avons à l'instant et sans désenparer rédigé le présent procès verbal que nous avons signé après lecture faite les an et jour sus dits. Le 20 avril de la même année, le curé Thouand se rétracte et devient, par là même, prêtre réfractaire.

Le 14 mai 1791, la fête de la Fédération est célébrée, avec faste, avec les villages d'Ugny et de Saint-Germain La réunion a lieu dans la prairie où un autel est dressé. Les habitants, les gardes nationaux s'y réunissent; à midi on tire le canon, une messe est dite et les gardes nationaux renouvellent leur serment. De nouveau, le canon est déchargé ainsi que les fusils des gardes. Mais le mauvais temps oblige les habitants de chaque village à se replier dans leur église respective pour y chanter un Te Deum.

Le 13 novembre 1791, on procède à l'élection de la première municipalité de la République. La précédente est en place depuis 1788. Le maire de ce premier conseil fut Claude Desrobe. Le 6 mars 1792, la municipalité de Rigny-la-Salle prononce un arrêté

annonçant la vente des biens communaux aux enchères. Le 30 décembre 1792, les officiers municipaux se rendent au presbytère conformément aux dispositions nationales pour récupérer les registres de paroisse. Le 14 avril 1793, une perquisition est faite au château afin de récupérer les armes de la famille Des Salles. On y trouve un petit canon sans son affût. La perquisition s'étend au village, mais elle reste infructueuse.

Le 19 prairial an II, est célébrée la fête de l'Etre Suprême. Le 20 frimaire an II, la commune procède au déplacement des archives du château. Le notaire, Georges, est réquisitionné pour les porter au tribunal de Gondrecourt. Celles-ci sont composées de six sacs de toile dont un porte deux cachets de cire. Il y a deux sacs qui renferment les papiers du domaine et les autres les différents titres et papiers concernant les biens patrimoniaux de la famille Des Salles. Malheureusement, nous ne savons pas ce qu'elles sont devenues à ce jour.

Annexe

Histoire de la demande de séparation (d'après l'arrêté du 15 mai 1742)

Rigny-Saint-Martin formait, jadis, une mairie royale qui avait de nombreux habitants, l'église de Rigny-la-Salle n'étant alors qu'une annexe. Ce village, se trouvant sur la frontière de Lorraine, fut exposé au pillage pendant les guerres de Louis XIII, telle la guerre de Succession avec l'Espagne, en 1635, de sorte que les maisons de ses habitants ont été brûlées et détruites par les ennemis de l'état. Les Suédois commandés par le duc de Weimar. Les habitants furent obligés de se retirer dans les paroisses voisines.

Les descendants des anciens habitants de Rigny-Saint-Martin voyaient avec peine que les terres de leurs ancêtres soient cultivées par des mains étrangères. Ces terres représentaient trois saisons de terre labourable. Ils ont souhaité rentrer en possession des titres de propriétés qu'il ont retrouvés, mais ils ont eu de nombreuses difficultés à concrétiser leur projet. En effet, le 14 septembre 1706, le seigneur marquis Des

Salles a obtenu du roi de France, pour l'indemniser de l'entretien de l'église, seul bâtiment qui subsistait du village, la réunion des 250 arpents de bois à son domaine de Vaucouleurs jusqu'à ce que la communauté fût rétablie. Ainsi, il put jouir, tant qu'il serait engagiste du domaine de Vaucouleurs, des revenus résultant des coupes de bois et taillis, conformément aux ordonnances des Eaux et Forêts. Cette ordonnance venait confirmer celle du 22 octobre 1678 qui lui conférait déjà ce droit.

Plusieurs tentatives furent faites pour que les habitants rentrent en possession de leurs biens, mais elles échouèrent. Deux particuliers, Didier et Turlat avaient construit deux cabanes à Rigny-Saint-Martin et y avaient coupé deux gros chênes. Le comte Des Salles fit abattre les maisons car il n'avait pas donné la permission à leur construction et les "bâtisseurs" étaient des pauvres. D'autres tentatives ont aussi échoué; à chaque fois, le comte a envoyé ses domestiques qui ont battu les gens.

incendié les maisons et vendu les meubles. Toutes les personnes qui voulurent rester, malgré ses brimades répétées, ont eu mille procès à essuyer de la part du comte Des Salles. Mais les anciens habitants ont toujours donné en dot, lors des mariages de leurs enfants, les terres qu'ils possédaient sur les saisons de Rigny-Saint-Martin, de même qu'ils écartèrent des suppléants éventuels

Dès 1730, les descendants de Rigny-Saint-Martin qui résidaient en la paroisse de Rigny-la-Salle, présentèrent une requête afin de rétablir l'ancien village avec tous ses attributs et privilèges et récupérer les privilèges des bois *car la population de Rigny-la-Salle augmente très vite et le village devient trop petit pour faire face à cette augmentation*

Un arrêt fut pris, le 20 septembre 1730 par lequel cette requête serait présentée au marquis Des Salles dans les plus brefs délais. Mais le marquis Des Salles fit tout pour empêcher le rétablissement de la commune en argumentant, dans une lettre du 17 octobre 1736, qu'il compte utiliser les matériaux de la vieille église pour la construction du pont à l'entrée de Vaucouleurs, que ces bois sont trop proches et qu'ils sont le refuge de nombreux brigands, que l'exemption de la taille pour ceux qui vont s'établir à Rigny-Saint-Martin va aboutir à une baisse de ses revenus, que le déplacement de la population de Rigny-la-Salle sur Rigny-Saint-Martin aura pour conséquence une baisse de la population de Rigny-la-Salle, d'où une baisse de ses revenus d'impôts, que les terres choisies pour la reconstruction du village sont de bonnes terres, d'où une baisse de ses revenus fonciers, que les gens qui veulent s'installer à Rigny-Saint-Martin n'ont pas la faculté pour réaliser cette tâche car ils ne sont pas des laboureurs mais des vagabonds, et il donne pour preuve l'extrait du rôle de la communauté de Rigny-Saint-Martin

Il y a sept familles qui vivent à Rigny-Saint-Martin il s'agit de quatre habitants de la ferme appartenant à la congrégation de la mission de Toul à Quatre-Vaux, de Louis Roger, de Joseph Pacquotte (ayant plus de dettes que de biens!), de Nicolas Paris (ayant trois petits chevaux dont un appartenant à un chanoine de Toul), de Claude Martin (ayant cinq enfants et pas de biens), de Saint Jean (un étranger), de Claude Didier et du beau-frère à Louis Roger, âgé de 75 ans (commentaires du comte Des Salles)

Le 6 novembre 1736, un second arrêt fut rendu qui permit au sieur Madot, l'un des suppliants et à tous les autres de construire des maisons dans le territoire de Rigny-Saint-Martin et de s'y établir sans, néanmoins, qu'ils puissent prétendre entrer en possession des pacages et bois, après leur installation. Défense est faite au marquis Des Salles de percevoir la taille seigneuriale ou d'exiger les redevances en grains et

autres charges dues par les anciens habitants de Rigny-Saint-Martin jusqu'à ce que les habitants fussent entrés en possession des pacages et bois appartenant à la communauté, défense de démolir l'église de Rigny-Saint-Martin et de rien y innover sauf à être pourvu aux réparations qui sont à faire. Les matériaux nécessaires à la construction des maisons seront fournis par les carrières de Monsieur Pacquotte. En 1740, l'intendant de Champagne adressa, aux nouveaux habitants, une ordonnance d'imposition de la capitation

Le village de Rigny-Saint-Martin était composé de douze feux en 1741, pour la plupart de laboureurs. Les habitants, conformément à l'ordonnance du 6 novembre 1736, demandent la jouissance des pacages et bois de Rigny-Saint-Martin et l'autorisation de faire des coupes annuelles de bois pour se chauffer et pour l'entretien des maisons et bâtiments actuels et à venir

Le 7 février 1741, les habitants de Rigny-la-Salle, le maire actuel, l'ancien maire, soit un nombre de plus de trente personnes, ont fourni des certificats de bonne catholicité et de bonnes mœurs concernant les gens de Rigny-Saint-Martin aux dits habitants. Mais le sieur Des Salles arriva à détacher une partie de la population afin qu'ils s'opposent à l'arrêt du 6 novembre 1736. Il demanda qu'il soit fait opposition à l'établissement de la communauté sur le territoire de Rigny-Saint-Martin ainsi que la démolition des maisons sur le dit territoire dans un délai d'un mois. Le 5 août 1741, la plus grande partie des habitants de Rigny-la-Salle et ceux de Rigny-Saint-Martin ont déclaré, par acte, qu'ils n'entraient pas dans les actes de quelques personnes et ils insistaient sur le fait *qu'ils sont pour la reconstitution du village d'autant que ce village est situé sur la grande route de Vaucouleurs à Toul dans un endroit commode et avantageux pour assister tous les voyageurs et procurer aux troupes, beaucoup de soulagements, que les gens qui se sont installés à Rigny-Saint-Martin sont de bonnes mœurs comme le prouvent les certificats fournis par les habitants des paroisses voisines de Châlaines et de Gibeauveix.*

Le 15 mai 1742, a été rendu un arrêté par lequel les habitants de Rigny-Saint-Martin ne pourraient rentrer en jouissance des bois et pacages que lorsque la communauté serait composée de douze familles au moins, qui auraient des maisons et leur domicile établi au dit lieu, et que les dits habitants posséderaient, entre eux, la cinquième partie au moins des héritages du territoire, et ce, non compris les héritages bois communs, ni les fonds appartenant au sieur Des Salles. Suite à cet arrêt, la poursuite de l'établissement est impossible car les futurs habitants ne pourront pas avoir bois et pacages nécessaires à leur survie. Car même si cinquante familles s'étaient installées à Rigny-Saint-Martin, elles ne posséderaient pas, en propriété, le fameux cinquième. A titre d'indication, il y avait environ deux cents

habitants dans les paroisses de Châlaines, Rigny-la-Salle et ceux-ci ne possédaient pas, en propre, le septième des biens de ces paroisses. La conséquence fut que certaines familles qui comptaient s'installer, ne le firent pas.

Pour ôter ce prétexte au sieur Des Salles, les habitants offrent, au marquis, de lui payer tous les droits appartenant au domaine, tant qu'il sera engagé, dans les mêmes proportions que les anciens habitants de Rigny-Saint-Martin contre la propriété des bois et pacages. Dans ce cas, la rentrée des suppliants dans les pâquis, pâturages, et la liberté des chemins dont les agents et domestiques de monsieur le Marquis se sont emparés, leur deviennent absolument nécessaires sans quoi toutes les constructions faites deviendront inutiles car ils n'auront pas la faculté de faire pâturer leurs chevaux, bestiaux dans les pâquis et pacages leur appartenant si la liberté de leurs chemins ne leur est pas rendue, d'autant que le coût des bâtiments pour la plupart des habitants est d'environ 3000 livres pour chaque maison.

Il faut attendre la Révolution, et l'année 1790, pour que Rigny-Saint-Martin soit, de nouveau, une commune. Mais les habitants n'ont pas encore récupéré leurs droits sur les bois. Ils engagent un procès contre l'unique

héritière de la famille Des Salles, la demoiselle Aurore Des Salles. Ils ont dû prouver, par différentes sentences, leurs droits sur les bois et les pâquis concernés. Les sentences sont celles du 24 avril 1562, qui interdit à l'intendant des maîtres des Eaux et Forêts d'empêcher les travaux et de molester les habitants sur les vignes de Brasite, du 28 septembre 1568, qui permet aux habitants de Rigny-Saint-Martin de conserver leurs droits d'usage et de pâture, du 30 avril 1612, qui confirme les droits d'usage et de pâturage dans les bois de Chanoy contre paiement de quatre sols par bête et charrue, six sols par veau et par poulain et trois bichets d'avoine par brebis et mouton, du 19 décembre 1612, qui maintient les habitants dans le droit de pâturage et le droit de pêche qui a été énoncé dans les actes du 10 avril 1548, du 24 décembre 1543 et du 10 janvier 1610.

Ils possèdent, en 1790, quinze maisons distinctes dans le village et ils cultivent, en dehors des biens en cause, plus du cinquième des biens du territoire. Ils doivent donc retrouver la propriété des bois communaux, conformément à la chose énoncée dans l'acte du 15 mai 1742. D'autant que le décret du 15 mars 1790 énonce que les droits seigneuriaux sont supprimés sans indemnité. Tout cela annule les droits antérieurs de la famille Des Salles sur les bois communaux. Ils obtiennent gain de cause le 21 novembre 1791.

2. Les lieux de culte

Les églises

Il existe deux églises, qui se trouvent chacune dans chaque village. La plus importante se situe sur le territoire de Rigny-la-Salle. Jadis, **il y avait différents lieux de culte**. Le premier était situé au château de Malpierre, c'était la **chapelle castrale**, dédiée à Marie de l'Assomption. Ensuite, il y eut les deux églises qui existent toujours. La première, celle de Rigny-Saint-Martin existait, déjà, au XV^{ème} siècle. Il est probable que l'église de Rigny-La-Salle fut construite plus tard, car ce village fut au XVIII^{ème} siècle considéré comme "annexe" à l'église de Rigny-Saint-Martin.

Puis, il y avait, aussi, les différentes chapelles et congrégations. Sur le territoire de Rigny-Saint-Martin, il y

avait la **chapelle Saint-Fiacre** du domaine de Quatre-Vaux. Ce domaine est composé d'une chapelle et d'une maison importante située à côté. Il se trouve sur la frontière des territoires de Rigny-Saint-Martin, Charmes-la-Côte et Blénod-lès-Toul. La chapelle est située sur le territoire de Rigny-Saint-Martin, la maison se trouve sur le territoire de Charmes-la-Côte et l'abreuvoir et la fontaine appartiennent à Blénod-lès-Toul.

Les origines de la chapelle remontaient au début du XVI^{ème} siècle. La vallée de Quatre-Vaux dépendait de l'abbaye de Saint-Mansuy. Mais, en 1513, Hugues des Hazards se dessaisit de ses terres au profit de huit cultivateurs. Peu de temps après le 16 février 1516, les frères du Saint-Esprit commencèrent à s'installer dans ce

vallon. Dès 1549, toute la vallée de Quatre-Vaux leur appartient, soit une superficie de 220 hectares dont 120 boisés. Très vite, le vallon va connaître une ère de prospérité avec ses moulins, son foulon, sa tuilerie, ses gagnages, ses vignes, ses ruches et ses forêts.

C'est le frère Jean Gerrier qui fit construire la chapelle, la grosse maison et la ferme. L'année de construction de la chapelle est 1522, d'après l'inscription qui figure sur le retable de l'autel de la dite chapelle. L'objet de cette congrégation est l'oeuvre de charité. En 1635, il fut impossible de poursuivre cette oeuvre car les moulins étaient en ruines, les gagnages en friches. Les frères du Saint-Esprit réussirent, malgré tout, à garder le domaine de Quatre-Vaux jusqu'en 1684, date à laquelle il devint la propriété de la